

STOP CORONAVIRUS

PROTOCOLE COVID RALLYE DU MAROC 2021

1. PREAMBULE

Ce protocole est conçu conformément à l'annexe S FIA ISC - Code de conduite Covid19, et sert de «plan d'atténuation Covid-19» conformément au Code. Dans tous les cas, les réglementations locales prévalent sur ce document. En cas de modification des réglementations locales, ce plan Covid-19 serait mis à jour.

Le Rallye-Raid, une discipline de sport automobile, où le risque d'infection par le COVID-19 est limité, principalement pour les raisons suivantes :

- Il s'agit d'une discipline de plein air, qui se déroule entièrement à l'extérieur, sur des routes désertiques, loin des villes et des agglomérations.
- Il s'agit d'un sport individuel, sans contact entre les participants, où le motocycliste et le conducteur/copilote de la voiture, circulent quotidiennement isolés dans leur propre véhicule.
- Comme cette discipline est disputée en ligne dans les chemins, les véhicules ne circulent qu'une seule fois dans un même lieu, ce qui rend très difficile la concentration de public ou de personnes sur le parcours.

Le Rallye du Maroc est présenté comme un événement sûr, où le risque d'infection ou de transmission du virus sera limité au maximum, afin de protéger à tout moment à la fois la population, comme la caravane du Rallye.

Pour cette raison, nous avons mis en place une série de mesures sanitaires strictes avant de débiter l'événement et impératives pour la participation à celui-ci, pour tous les acteurs du rallye présents (concurrents, équipe mécanique d'assistance, équipe d'organisation, médias, fournisseurs, prestataires de services, autorités ..., etc.)

La sécurité sera notre obsession et dans ce sens, nous avons choisi un domaine privé, absolument isolé et fermé à l'extérieur, avec un seul point d'accès, où sera situé le Check Point COVID, avec un fonctionnement 24 heures sur 24 depuis le début des travaux de montage et d'installation des infrastructures de l'événement, jusqu'à la fin de celui-ci.

Nous avons choisi comme base pour l'événement **le Bivouac TIZI**, située dans la municipalité de Zagora, un espace de 20 ha à 7 km de la ville, qui sera pendant 8 jours une authentique bulle sanitaire, avec les mesures sanitaires les plus strictes :

- Il sera obligatoire de **présenter un Certificat attestant que la personne est vaccinée par un des vaccins acceptés au Maroc et un test RT-PCR COVID19 (avec QR Code) négatif datant de moins de 3 jours (72 heures)** (le troisième jour étant celui de l'arrivée sur le territoire marocain pour les étrangers venant de loin). Le document ORIGINAL accréditant cette analyse et le Certificat de vaccination doit être présenté au **Check Point COVID** installé au seul accès possible au Bivouac TIZI (Zagora), avant d'y accéder pour la première fois, après quoi, chaque personne sera identifiée avec le "Bracelet COVID" qui sera le seul à autoriser l'entrée du site à tout type de personne (participant, mécanicien, assistance, organisation, presse, autorités, fournisseurs, personnel du site, etc.)
- Les **services de restauration** (petit-déjeuner, déjeuner et dîner) pour l'ensemble du groupe, seront effectués dans l'enceinte du Bivouac TIZI (Zagora), fournis directement par le personnel, avec un contrôle quotidien strict de l'hygiène et du protocole spécifique des établissements de restauration, parmi lesquels nous soulignons :
 - Libre-service interdit
 - Circuits d'entrée et de sortie obligatoires vers et depuis la zone du restaurant.
 - Circuits de passage et de direction obligatoires
 - Couverts, ustensiles de cuisine, assiettes, linge de table et ustensiles à usage unique sous enveloppe individuelle
 - Gel hydroalcoolique en quantité suffisante dans chaque unité.
 - Zone préférentielle pour les repas en plein air
 - Contrôle personnel de la température à chaque accès à la zone de restauration.
- **Une zone spéciale de supermarché** sera mise en place, avec des produits d'hygiène personnelle, de la nourriture, des produits de désinfection, etc., à la disposition de tous les participants, afin d'éviter de sortir et d'entrer en contact avec la population.
- Il s'agit d'un **événement à huis-clos**, sans spectateurs, sans accompagnants avec des parcours secrets pour empêcher le public d'accéder aux sections.

- Le bivouac sera **totallement fermé**, où il est totalement interdit d'accéder sans l'accréditation COVID Check.
- **Réduction du personnel impliqué dans l'Organisation** et au sein des équipes concurrentes, en essayant d'éviter les risques et d'assurer la sécurité de l'événement, en faisant tout ce qui est possible à une distance de sécurité et, lorsque ce n'est pas possible, avec les garanties anti-contagion maximales (double masque / masque + écran, etc.).
- **Une signalétique et des affiches spécifiques COVID** avec des consignes d'hygiène et de sécurité claires et strictes pour les différents acteurs, dans le but de limiter les contacts entre les groupes et une surveillance proactive stricte tout au long de l'événement. A cette fin, nous avons créé notre propre **équipe de contrôle et de surveillance du COVID**, avec des stewards qui veilleront au strict respect de toutes ces mesures.
- **Gestion intégrale "BULLE"** de l'ensemble du groupe général, avec la mise en place de sous-groupes et de groupes dépendants, fonctionnant comme des "mini-bulles internes", dans le but de protéger les membres de chaque groupe, de réguler l'interaction entre les sous-groupes et de faciliter le contrôle des risques par secteurs, en facilitant la gestion de tout incident, la traçabilité ou l'identification de chaque processus.
- Mise en œuvre d'un **protocole sanitaire complet de contagion**, qui comprend des tests de contrôle aléatoires, des tests PCR ou des tests sérologiques en cas d'éventuels positifs, une procédure de soins, d'isolement et de recherche des contacts, en suivant la procédure établie par les autorités sanitaires du Royaume du Maroc et en garantissant la quarantaine sanitaire si nécessaire.
- Adaptation complète de notre protocole aux règlements et recommandations de **l'OMS, du ministère de la Santé et des fédérations internationales automobile et moto**, notamment en ce qui concerne les procédures, les directives de traitement et les mesures à prendre.

2. FICHE DESCRIPTIVE DE L'ÉVÉNEMENT

Il s'agit d'un rallye tout-terrain, qui se déroulera sans la présence du public et avec une base et un paddock à huis clos, avec la participation de sportifs de diverses nationalités.

- **Dates du Rallye du Maroc :**
 - 5 octobre à 14H00 ouverture du bivouac aux compétiteurs
 - 7 et 8 octobre : vérifications administratives et techniques
 - 8 octobre : Etape 1A prologue
 - 9 au 13 octobre : étapes 1B à 5 du Rallye du Maroc
 - 14 octobre : départ du Bivouac pour l'ensemble de la caravane.

- **Caractéristiques du Rallye du Maroc:**
 - 800 pax au total, concurrents, personnel de l'équipe, personnel de l'organisation, officiels, prestataires de services, médias, partenaires et invités.
 - 300 véhicules terrestres au total, concurrents, personnel des équipes, personnel de l'organisation.
 - Une caravane spécialement conçue : un point de contrôle à l'entrée du Paddock pour obtenir une bulle la plus étanche possible au Covid19.

3. DES DISPOSITIONS RIGOUREUSES A RESPECTER LORS DU RALLYE

Principe général : l'application de barrières systématiques pour toutes les personnes impliquées dans le Rallye, dans toutes les zones depuis l'arrivée dans le Paddock jusqu'à la fin de l'épreuve. Présentation obligatoire d'un Certificat attestant que la personne est vaccinée par un des vaccins acceptés au Maroc et un test PCR négatif avant d'entrer dans le Paddock.

* *Principes fondamentaux : « les personnes impliquées » = pilotes / co-pilotes, staff des teams, équipe d'organisation, officiels, médical, prestataires, médias, partenaires et invités, exposants.*

- **Port du masque barrière obligatoire en général :**
 - Rappel des bonnes pratiques : comment mettre / retirer / jeter un masque, durée d'efficacité, le besoin de changer de masque toutes les 4 heures ou dès que le masque est humide.
 - Obligation pour toute personne de venir sur le Rallye avec un nombre suffisant de masques. Par exemple : 5 masques par jour à usage unique x 9 jours, soit de 45 à 60 masques à usage unique.
 - Dès le départ de l'étranger pour rejoindre le Maroc, ainsi que sur le territoire marocain.
 - Dans le bivouac, dans tous les espaces publics : accueil, vérifications, briefing, conférence de presse, zones d'interview, remise des prix, accès aux espaces restauration et sanitaires...
 - Dans le bivouac y compris dans les espaces privés des teams lorsque la distanciation physique de 1,5 m n'est pas possible.
 - Pilote / co-pilote(s) hors course, suite à un incident : à la sortie du véhicule après avoir retiré leur casque et en présence des équipes d'organisation (assistances, médicales).

- **Hygiène des mains:**
 - Rappel des bonnes pratiques : se laver les mains plusieurs fois par jour, après chaque contact avec une personne ou une surface susceptible d’être utilisée par plusieurs personnes, par exemple : véhicules (poignées de portes, volants, commandes...), matériel à usage collectif (certains outils dit « gros outillage », dans la mesure du possible chaque personne devant disposer de son outillage à main, photocopieur, imprimante, machine à café...).
 - Mise à disposition de gel hydroalcoolique en libre-service à tous les points clefs dans les espaces publics : accueil organisation, vérifications, briefing, conférence de presse, zones d’interview, remise des prix, accès aux espaces restauration et sanitaires.
 - Rappel de l’obligation pour toute personne impliquée d’avoir en permanence sur soi un flacon de gel hydroalcoolique.
 - Possibilité d’acheter sur le bivouac du gel hydroalcoolique.

- **Hygiène respiratoire / rappel des bonnes pratiques :**
 - Tousser / éternuer dans son coude en se tournant dans la direction opposée des autres personnes.
 - Utiliser des mouchoirs jetables pour se moucher et pour toute expectoration.
 - Ne pas cracher par terre.
 - Se laver les mains après avoir jeté son mouchoir.

- **Limitier les contacts physiques en toute circonstance :** pas de poignée de mains, accolades, embrassades...

- **Port d’une visière de protection en plus du masque barrière dans les circonstances suivantes :**
 - Dès que la distanciation physique de 1,5m n’est pas possible de par la nature du travail à effectuer : certaines tâches mécaniques au sein d’un même team.
 - A certains moments, lorsque des personnes sont amenées à avoir un échange, tout en respectant la distanciation physique de 1,5 m, avec un nombre important de personnes et sur une durée totale importante : les personnes de l’organisation au point d’accueil organisation, lors des vérifications administratives et techniques sur le Bivouac, les officiels et membres de l’organisation au CH en charge de délivrer les cartons de pointage aux pilotes.
 - Les journalistes en charge des interviews, ce pour toute interview (conférence de presse, arrivée des spéciales, etc.), tout en respectant la distanciation physique de 1,5 m, afin de protéger les personnes interviewées (pilotes, co-pilotes, personnalités, etc.)

- **Recours autant que possible à l’utilisation d’équipement et de matériel individuel :**
 - Chaque personne doit disposer de son matériel et ne pas le prêter à une autre personne.
 - Matériel individuel concerné : administratif (papier, stylo), bureautique (téléphone, ordinateur), technique autant que faire se peut (outillage à main, radio...).
 - Rappel de l’obligation de désinfecter son matériel individuel 2 fois par jour.

- **Procédure pour l'utilisation de matériel collectif :**
 - Type de matériel : bureautique (photocopieur, imprimante...), technique (radios avec besoin de recharger en fin de journée sur un chargeur collectif, gros outillage, etc.), véhicule, TPE...
 - Lavage des mains obligatoire avant d'utiliser le matériel.
 - Désinfection obligatoire du matériel (clavier de commande imprimante, photocopieur, etc.).
 - Lavage des mains obligatoire après avoir utilisé le matériel.

- **Nettoyage fréquent des différents espaces du bivouac :**
 - Sanitaires : plusieurs fois par jour.
 - Tentes bivouac : tous les matins.
 - Espace restauration : nettoyage de chaque table après chaque passage.
 - Espaces de travail (organisation, média, médical, PC course etc.) : 2 fois par jour (fin de matinée, fin d'après-midi).

- **Signalétique sur les gestes barrières à respecter sur tous les points clefs dans les espaces publics du rallye :**
 - Les points clefs : accueil bivouac, vérifications administratives et techniques, en extérieur, conférence de presse, zones d'interview, remise des prix, accès aux espaces restauration et sanitaires.
 - Signalétique consignes Covid19 basée sur les recommandations / iconographie de l'OMS les messages étant rédigés en français et en anglais.

- **Matérialisation / repères pour faciliter la distanciation physique dans le bivouac :**
 - Sens de circulation entrée / sortie piétons aux endroits clefs : parking Bivouac, espace restauration, espace hébergements, sanitaires.
 - Dans les espaces publics à forte fréquentation avec interactions entre différentes bulles et groupes (voir point 4), matérialisation au sol des espaces afin de respecter la distanciation physique de 1,5 m, quand bien même le port du masque est obligatoire : vérifications administratives et techniques, conférence de presse, briefings, arrivée du jour, podium du jour, cérémonie de remise des prix.

- **Gestion de l'espace restauration par groupe / sous-groupe et créneaux horaires afin de fluidifier le trafic au maximum et limiter les files d'attente.**

- **Limitation maximum des documents papiers, utilisation optimum du digital :**
 - Suppression des panneaux officiels d'informations pour éviter les regroupements dans cet espace : envoi d'une information par voie digitale annonçant la disponibilité des résultats en ligne.
 - Limiter les éditions de documents (chronométrage...) au strict minimum pour les différentes bulles (par exemple : organisation sportive, liste des départs, road book papier), diffusion des informations par voie digitale.

- **Des supports d'informations multiples pour une répétition du message :**
 - Rappel de ces obligations dans le règlement particulier de l'événement, au titre de l'annexe « Protocole Covid19 » ainsi que dans différents supports de communication (post sur le site internet et réseaux sociaux officiels de l'événement, information directe aux concurrents par e-mailing).
 - Fiche de renseignement des participants intégrant les déclarations de résultat du test Covid19 RT-PCR, de bonne lecture et d'application du protocole Covid19.
 - Intégration des différentes dispositions dans le plan de sécurité de l'événement, sur les schémas et diagrammes, le descriptif des postes / rôles des officiels, road book sécurité, plan de gestion des accidents.
 - Veille par l'équipe COVID19 composée du référent et de différents membres de l'équipe de l'organisation : rappel amiable en cas de manquements dans un 1er temps, exclusion de la personne quelle que soit sa fonction (pilote, membre d'un team, organisation, officiel, média, partenaire et invité) en cas de manquements répétés et donc de non prise en compte des rappels amiables précédents.

4. PROCEDURE DE PREVENTION DU RISQUE COVID19 ET DE GESTION DU RISQUE SUR L' EVENEMENT

Traitements des données à caractère médical Covid19 :

- Les données concernées, à savoir le test Covid19 de moins de 3 jours (72 heures) et le questionnaire d'évaluation Covid19 sont collectées par les médecins de l'organisation.
- Elles ne font l'objet d'aucune diffusion en dehors de celle que les médecins de l'organisation sont tenus de faire dans l'exercice de leur métier (suivi des personnes contaminées, liaison avec les services de santé de la Région...).
- L'organisation remettra un compte rendu post-événement covid19, avec des données statistiques et non nominatives.
- L'ensemble des données ayant fait l'objet d'une diffusion dans le cadre médical décrit ci-dessus, seront détruites 14 jours après la fin du Rallye, soit le 28 octobre 2021.

Information en amont, sensibilisation de l'ensemble des personnes impliquées

- L'ensemble de la caravane est déjà sensibilisé aux grandes lignes du dispositif : bivouac autonome, dispositifs de prévention Covid19 drastiques.
- Descriptif du dispositif complet de prévention Covid19 dans l'annexe au règlement particulier « Dispositif anti-Covid19 », soit des directives s'appliquant à toute personne présente sur le Bivouac. Ce document sera finalisé dès validation du présent dispositif par les autorités et stipulera de manière explicite que tout contrevenant :
 - S'expose et expose les autres à des risques de santé.

- Sera exclu du Bivouac et dans le cas d'un pilote risque de disqualification.
- Fait peser un risque quant à la poursuite du Rallye.
- Incitation des différentes personnes de rester confinées autant que possible ou à minima de respecter scrupuleusement les gestes barrières entre le test et leur départ pour le Rallye et d'annuler leur déplacement sur le Rallye en cas de test positif.
- Le test Covid19 négatif de moins de 3 jours (72 heures) par rapport au jour d'arrivée sur le territoire marocain est indispensable pour entrer dans le bivouac.
- La nécessité d'avoir son matériel individuel pour respecter les gestes barrières durant le voyage et l'événement point 3), la liste étant mentionnée dans le document « Dispositif anti-Covid19 » :
 - Masques barrières : 50 masques minimum pour les personnes participant au Rallye.
 - Flacons de gel hydroalcooliques avec un conditionnement permettant d'avoir en permanence un flacon sur soi.
 - Mouchoirs en papier.
 - Produits pour désinfecter le matériel individuel à base de solution alcoolique à 70% ou autres produits désinfectant à base de javel
 - Rappel de la possibilité en cas de nécessité d'acheter ses produits sur le bivouac.

A l'arrivée sur le bivouac

On distingue 2 types de flux d'arrivée sur le bivouac :

- Les flux en provenance de l'extérieur du Maroc.
- Les flux en provenance de l'intérieur du Maroc :
 - Les prestataires marocains impliqués sur le Rallye au niveau de l'organisation.
 - Les médias marocains.
 - Les représentants des partenaires, des autorités, les invités.

Dans tous les cas, afin que le bivouac soit une bulle la plus hermétique possible au covid19, les mêmes conditions s'appliquent à toute personne souhaitant y accéder :

- Test Covid19 négatif de moins de 3 jours (72 heures) avec QR code
- Disposer de son matériel personnel (masques, gel hydroalcoolique, produit désinfectant en fonction des profils de personnes) et du comportement adéquat (distanciation physique, hygiène respiratoire...) afin de respecter les gestes barrières.

Toute personne présente sur le Bivouac doit disposer d'un bracelet COVID fourni par l'organisation ainsi que d'un bracelet « accréditation ». La remise du bracelet COVID se fera lors de l'entrée au bivouac sur présentation du Certificat attestant que la personne est vaccinée par un des vaccins acceptés au Maroc et un test COVID négatif.

Stratégie de différenciation des groupes

Une stratégie recommandée par l'OMS et les instances sportives internationales de la FIA et de la FIM pour limiter autant que possible le risque de propagation dans le cas des personnes touchées par le COVID19 :

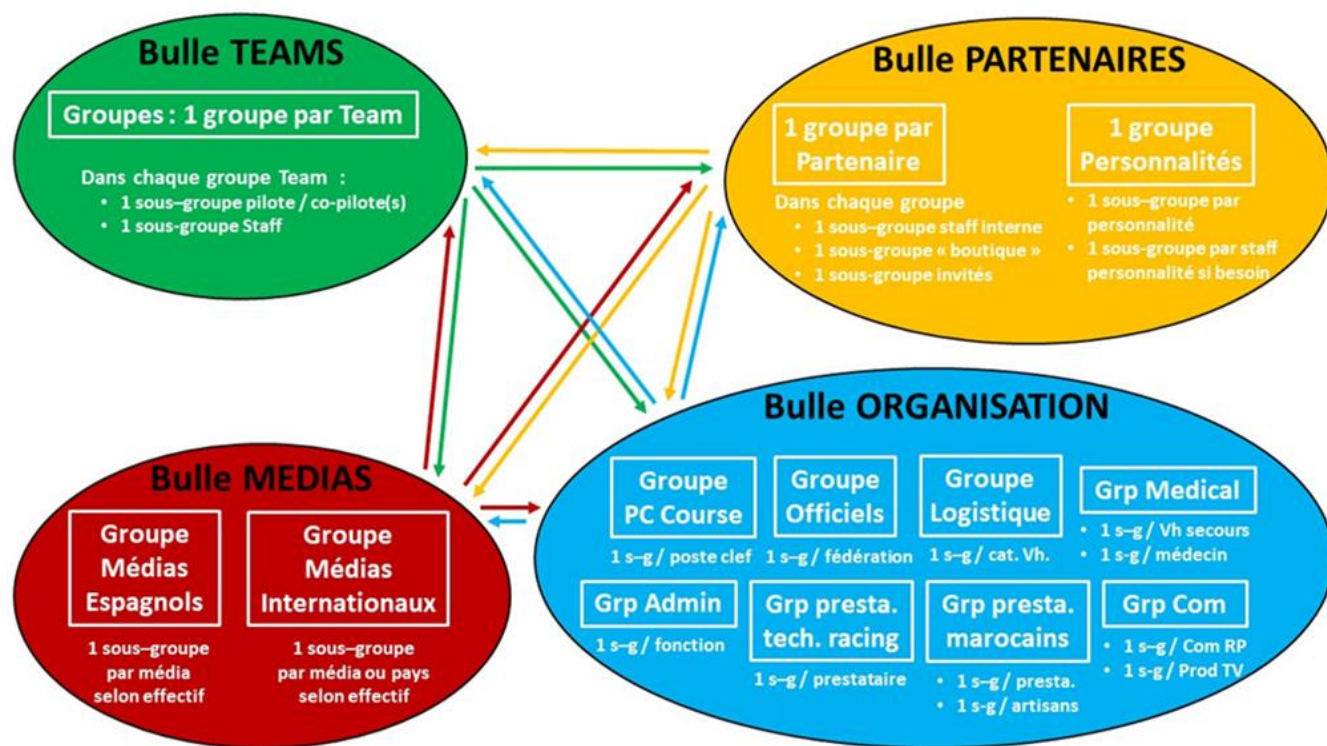
- Identification des bulles, groupes composant chaque bulle et sous-groupes par fonction.
- Limiter les contacts entre les bulles / groupes ainsi que les contacts au sein d'un même groupe entre les sous-groupes.
- Affecter aux bulles / groupes / sous-groupes des espaces privatifs autant que possible :
 - Espace de travail : espace de chaque team distant de 5m, tentes organisations affectées à chaque groupe / sous-groupes.
 - Hébergement : tente regroupant les personnes d'un même sous-groupe.
 - Restauration : les personnes d'un même groupe / sous-groupe prennent leur repas ensemble, gestion de la restauration par créneaux horaires pour limiter les files d'attentes.
- Limiter les interactions entre les bulles et groupes / sous-groupes au minimum nécessaire au bon fonctionnement de l'événement (sécurité, sportif, promotionnel, médiatique...).
- Les moments clefs avec interaction entre bulles / groupes / sous-groupes sont considérés comme étant les plus à risque et font l'objet de dispositions renforcées (voir point 3).
- En dehors de ces moments clefs, l'organisation incite fortement les membres d'un même groupe (par exemple un team) à rester entre eux et ne pas visiter les membres d'un autre groupe (par exemple un autre team), si ce n'est pour un motif indispensable et en effectif réduit.

Les bénéfices de cette stratégie

- **Un traçage facilité:**
 - Nombre limité de contacts
 - Identification facile des différents espaces et moments
- **En cas de cas Covid19 positif :**
 - Un nombre limité de personnes à isoler / tester.
 - Un risque d'autant plus limité au sein d'un même groupe / sous-groupe que chaque membre se doit de respecter les gestes barrières définis au point 3.



Les bulles, groupes et sous-groupes



5. PROCEDURE MEDICALE PARTICULIERE DE COVID, DIRECTIVES DE TRAITEMENT ET ACTIONS DE PREVENTION DES RISQUES.

Notre engagement et notre volonté seront de réaliser cet événement sportif de la manière la plus sûre possible, en respectant toutes les recommandations de l'OMS et du ministère de la Santé, piliers dans la préparation de ce protocole.

PLAN D'ACTION ANTI-COVID RALLYE DU MAROC

5.1. UN SITE UNIQUE ET LOIN DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN.

Le site qui accueillera le Rallye du Maroc sera unique, le même pour toutes les personnes qui, d'une manière ou d'une autre, sont liées à la course -compétiteurs, journalistes, personnel, etc..., et sera en dehors de l'environnement urbain, dans le Bivouac TIZI (Zagora), ce qui facilitera le contrôle d'accès et nous permettra de créer "une bulle" de surveillance et de suivi étroit de tout le personnel.

5.2. PCR AVANT LE RASSEMBLEMENT ET DÉCLARATION RESPONSABLE

Avant l'accès à la bulle, un Certificat attestant que la personne est vaccinée par un des vaccins acceptés au Maroc et un PCR négatif sera exigé de toutes les personnes impliquées dans le rallye, qui devra avoir été effectué au plus tard 72 heures avant l'accès au lieu du rallye susmentionné.

Ceux qui ne le présentent pas seront exclus jusqu'à ce qu'ils le fassent.

De même, chaque personne doit joindre à son PCR une déclaration responsable signée indiquant qu'elle ne souffre pas de symptômes compatibles avec le covid, que l'apparition de l'un de ces symptômes sera rapidement signalée au personnel anti-covid du rallye, et qu'elle se conformera toujours aux exigences dudit personnel et suivra ses recommandations.

De plus, le sujet doit indiquer s'il a déjà contracté et vaincu la maladie (infection résolue), en fournissant également la documentation pertinente pour la vérification de ce fait. Dans cette déclaration, il/elle s'engage également à suivre les recommandations générales d'utilisation du masque, d'hygiène des mains et de distance sociale, ainsi qu'à garder un contrôle quotidien des personnes avec lesquelles il/elle vit ou interagit afin de faciliter une recherche si nécessaire.

5.3. CONTROLE DE TEMPERATURE

Lors des contrôles du rallye et de la remise des tests PCR précités et de la déclaration responsable, la température de chaque individu sera prise.

De même, chaque jour, à l'espace restauration, la température de chaque individu sera également prise. Une température égale ou supérieure à 37,5 au repos entraînera un examen physique et un entretien avec le sujet dans une pièce isolée et la communication de ce fait à l'autorité sanitaire désignée par le Conseil.

5.4. L'IDENTIFICATION ET LE CONTRÔLE DU PERSONNEL LIÉ AU RALLYE.

Une fois que les PCR correspondants, la déclaration responsable et la prise de température auront été présentés, un bracelet sera placé au poignet de chaque personne ayant présenté le test.

Ce bracelet sera obligatoire pendant toute la durée de l'événement sportif et permettra l'accès au lieu du rallye, empêchant l'entrée à ceux qui ne le portent pas. Il sera également présenté à chaque fois que le personnel de santé et de sécurité en fera la demande.

5.5. COEXISTENCE EN "BULLES SANITAIRES »

Les mêmes conditions mentionnées ci-dessus s'appliqueront au personnel de cuisine et de restauration, car nous disposerons d'une salle à manger au siège du rallye ou au bivouac, toujours avec le même personnel et de manière à ce que les participants, le personnel ou les journalistes ne pourront pas quitter les lieux pour quoi que ce soit, réalisant ainsi la stratégie de la "bulle" de personnel.

Dans cette salle à manger seront également conservées toutes les règles en vigueur pour une telle activité et concernant l'hygiène, les couloirs à sens unique, la distance entre les convives et les tables, les groupes de contact, le self-service interdit, etc.

5.6. CAS D'UNE SUSPICION COVID19

Suivant les recommandations des autorités sanitaires, en présence éventuelle d'un cas suspect, nous procéderons automatiquement à son isolement et à celui de son environnement proche, que nous

suivrons nous-mêmes.

Nous informerons immédiatement, par l'intermédiaire du coordinateur anti-covid, l'autorité sanitaire désignée qui indiquera l'établissement de santé ou l'hôpital vers lequel nous transférerons le sujet pour effectuer la PCR correspondant et la détermination des IgM afin de confirmer ou d'infirmer cette infection, transfert qui se fera toujours en compagnie d'un des membres sanitaires de l'équipe anti-covid du rallye, en mettant, pendant ce temps, leur environnement proche en isolement. Dans le cas où les deux tests sont négatifs, il sera considéré comme un "cas rejeté" selon le protocole du ministère de la santé.

5.7. CAS CONFIRMÉ

En cas de PCR positif ou d'IgM positive, nous aurons un "cas confirmé", qui restera isolé pendant le temps établi dans les protocoles, 14 jours, ainsi que son environnement proche, sans préjudice du fait qu'ils seront tous soumis à des tests PCR dans le lieu où l'autorité sanitaire désignée nous l'indiquera.

5.8. ISOLEMENT

En cas de besoin d'isolement pour tout sujet lié au rallye, celui-ci se fera dans un hôtel - hôtel à Zagora en chambre individuelle - que l'Organisation louera dans sa totalité, étant réservée exclusivement à cet effet, pour l'observation et le contrôle des patients, ainsi que le suivi de toutes les normes sanitaires et de la communication avec l'autorité sanitaire désignée à travers le coordinateur de l'équipe anti-covid du rallye.

Si le patient doit être hospitalisé, cela se fera selon les indications de l'autorité sanitaire susmentionnée désignée par le ministère de la santé.

5.9. EQUIPE ANTI-COVID RALLYE DU MAROC

L'équipe "anti-covid" sera composée de 3-4 professionnels de la santé ayant une expérience dans la lutte contre cette pandémie et disposera d'un coordinateur qui sera chargé d'être en contact étroit avec l'autorité sanitaire que le ministère de la santé a déterminé.

Cette fonction de coordinateur sera exercée par le Dr. Dario Rodriguez Morales, coordinateur anti-covid du Rallye du Maroc.

5.10. FONCTIONS DE L'EQUIPE ANTI-COVID

Ces fonctions seront en vigueur pendant tous les jours du rallye :

Observation du respect des protocoles anti-covid dans le rassemblement, signalisation, utilisation des masques, lavage et hygiène des mains, distance sociale, salle à manger, etc.

- Surveillance régulière et constante de tout le personnel impliqué dans la course.
- Prise de température à l'entrée de l'enceinte et notation de celle-ci.
- Transfert des cas éventuels à l'hôpital ou au lieu déterminé.
- Vérification et contrôle de l'isolement qui sera dicté si nécessaire.
- Soins et assistance aux patients isolés ou aux cas confirmés.
- Information et formation en matière de santé.

- Conservation de tous les rapports et états de santé fournis.
- Tests Antigéniques aléatoires et à toutes personnes sortant du bivouac

Cette équipe sera à son tour en étroite relation avec l'équipe sanitaire destinée à s'occuper du reste des contingences qui peuvent survenir tout au long de la course, bien que différenciée par des signes distinctifs et parfaitement reconnaissable par tous et sera de présence physique permanente 24 heures par jour au siège du rallye.

Ce protocole particulier anti-COVID19, est complémentaire au protocole général pour les compétitions des fédérations de sports mécaniques, approuvé par les fédérations internationales auto et moto.

ANNEXE 1.

FORMULAIRE DE LOCALISATION DES PERSONNES (FLP)

(Ce formulaire doit être rempli par toutes les personnes entrant dans le bivouac, le paddock, le parc d'assistance ou les vérifications techniques - Organisation, presse, participants, assistants, visiteurs, etc....)

Nom et Prénom :

Nom de l'équipe ou du groupe auquel vous appartenez :

Nom de l'hôtel et adresse pendant la compétition :

Numéro de téléphone de contact :

Adresse électronique de contact :

Liste des pays ou régions autres que l'Maroc que vous avez visités au cours des 14 derniers jours :

Questions importantes concernant les 14 derniers jours :

N°	Pregunta	SI	NO
1	Avez-vous eu un contact direct avec un ou des patients diagnostiqués COVID-19 ?		
2	Avez-vous fourni une attention ou des soins directs à des patients COVID-19 ?		
3	Avez-vous rendu visite ou séjourné dans un environnement fermé avec un patient diagnostiqué COVID-19 ?		
4	Avez-vous travaillé en étroite collaboration avec un patient diagnostiqué COVID-19 ?		
5	Avez-vous voyagé avec un patient diagnostiqué COVID-19 dans un quelconque moyen de transport ?		
6	Avez-vous déjà vécu dans la même maison ou le même hôtel qu'un patient diagnostiqué COVID-19 ?		

J'autorise expressément que ces informations soient partagées avec l'équipe sanitaire de l'organisation et les autorités de santé publique, afin de permettre une recherche rapide et efficace des contacts, au cas où une personne participant de quelque manière que ce soit à l'RALLYE DU MAROC, souffrirait d'une infection au COVID-19 et aurait pu avoir un contact quelconque avec moi.

A Zagora, le ____ octobre 2021.

Signature :

ANNEXE 2.

DÉCLARATION RESPONSABLE ET CLAUSE DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

La lecture, la compréhension et l'acceptation de ce document est une condition essentielle pour participer de quelque manière que ce soit à l'RALLYE DU MAROC 2021.

En tant que participant à l'RALLYE DU MAROC 2021, déclare et affirme :

1. Qu'il/elle a pris connaissance des mesures de sécurité et du protocole COVID-19, proposées par l'Organisation pour la participation à cet événement.
2. Qu'il/elle s'engage à respecter les directives ou à suivre les recommandations émises pour l'événement, ainsi que les instructions données par les Autorités Sportives ou le personnel de l'Organisation présent lors de la compétition en ce qui concerne les mesures pour éviter la contagion par le COVID-19.
3. Qu'il/elle s'engage à ne pas assister ou participer à l'événement ou à la compétition dans le cas où il/elle souffrirait de symptômes qui pourraient être compatibles avec l'infection au COVID-19. Cela s'étend également aux cas où les symptômes ont été ressentis par des tiers avec lesquels le participant a ou a eu des contacts qui pourraient objectivement entraîner une contagion.
4. Que, s'il sait qu'il est affecté par le virus COVID-19, il s'engage à ne pas assister ou participer à l'événement ou à la compétition tant que les autorités sanitaires ne déclarent pas que la participation ne présente pas de risque, ni pour lui-même ni pour le reste des participants avec lesquels il peut être en contact.
5. Que, avec les moyens dont il dispose, et dans tous les cas où les circonstances le rendent opportun, il s'est soumis aux tests existants pour vérifier s'il est ou a été infecté par le COVID-19 et fournit aux Services sanitaires de l'Organisation, un test COVID-19 négatif dont la date de réalisation est inférieure à 72 heures après son arrivée à la manifestation.
6. Qu'il sait, accepte et assume que, dans l'état actuel des choses, il existe un risque objectif de contagion du COVID-19 avec les conséquences qui peuvent en découler pour sa personne en termes de santé ou de problèmes pouvant aller jusqu'à la mort et qu'il exempte donc l'Organisation de l'événement de toute responsabilité dans cette circonstance.
7. Qu'il/elle accepte que l'Organisateur de l'événement adopte les mesures indiquées dans son document/protocole/guide publié afin d'établir un scénario de sécurité raisonnable dans la compétition. En ce sens, il est déclaré que l'organisateur de l'événement, au cours de l'activité ou de la compétition, peut adopter les mesures ou les décisions nécessaires à l'établissement ou à l'application des mesures contenues dans ce document publié ou de toutes autres mesures destinées à fournir à la course un environnement sûr en termes d'évitement de la contagion par le COVID-19.

8. Qui, en cas de contamination par le COVID-19, exonère l'Organisateur de l'événement et les Fédérations d'Automobile et de Motocyclisme qui approuvent le règlement sportif de la course, de toute responsabilité par rapport aux éventuels dommages qui pourraient survenir pour sa personne.
9. Qu'il/elle accepte que lorsque des mesures ou des décisions sont prises par l'Organisateur de l'événement dans le but de préserver la santé des personnes au cours de la compétition, les obligations essentielles contractées par l'Organisateur dans l'inscription ou le Règlement de celle-ci ne peuvent être considérées comme non remplies, et par conséquent le paiement des montants, la compensation ou le remboursement des prix ou des montants pour l'inscription ou les frais de participation ou les coûts encourus par le pilote et / ou son club ne peut être exigé.
10. Qu'il/elle accepte que s'il/elle fait preuve d'une conduite ou d'un comportement d'inobservation ou de non-respect des ordres et des instructions du personnel de l'Organisation en ce qui concerne les mesures de sécurité pour éviter la contagion du COVID-19, il/elle peut faire l'objet d'une exclusion ou d'une disqualification de l'événement par décision de celui qui agit en tant que jury de la compétition.
11. Qu'il accepte que les mesures sportives énoncées dans la section précédente ne portent pas préjudice aux autres responsabilités qu'il peut assumer devant les autorités compétentes (y compris les commissions disciplinaires fédérales) en raison d'une conduite ou d'un comportement d'inobservation ou de violation des ordres et instructions applicables, soit dans le domaine sportif-fédéral, soit dans d'autres domaines différents.

À Zagora, le ___ octobre 2021.

Signature:

CNI/P: